

Les informations techniques

Certification ISO-NF/UPEC - Classements UPEC/PEI - Antiglissance - Résistances aux acides - Caractéristiques Générales

RÉSISTANCE À LA GLISSANCE

Les tests d'adhérence, effectués selon les normes DIN 51097 et DIN 51130, attribuent aux revêtements céramiques des classements qui permettent leurs usages selon leur critère d'adhérence.

Les critères d'évaluation du risque de glissement tiennent compte :

- des agents glissants (type et propriété, fréquence de projection et répartition, degré moyen de salissure engendrée),
- des conditions relatives à la construction (dimensions des pièces ou zones de travail),
- des procédés techniques (appareils ou équipements en place),
- de l'organisation (disposition des lieux et intensité du trafic pédestre).

UTILISATION du CARRELAGE en ZONE MOUILLÉE parcourue PIEDS NUS*		
Groupe	Angle d'inclinaison	LOCAUX - Domaine d'utilisation
A	> 12° Adhérence moyenne	 Hall de piscine, sauna, local de repos du sauna, solarium
B	> 18° Adhérence élevée	 Vestiaire, douche local mouillé du sauna, pataugeoire, plage de piscine autour des bassins
C	> 24° Forte adhérence	 Pédiluve, bords de bassins inclinés, escaliers conduisant à l'eau

* Méthodes d'essai DIN 51097 : Marche pieds nus sur un sol carrelé tenu en plan incliné et mouillé par de l'eau pour mesurer l'inclinaison croissante et le coefficient de frottement en position statique sans glissade.

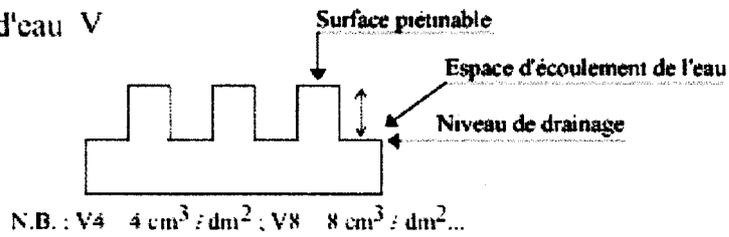
UTILISATION du CARRELAGE en SECTEUR PUBLIC et PROFESSIONNEL*		
Coefficient de friction	Angle d'inclinaison	LOCAUX - Domaine d'utilisation
R9	de 3° à 10° Adhérence normale	 R9 Zone d'accès direct vers l'extérieur des locaux publics, Salles de classe, salles de guichets bancaires
R10	de 10° à 19° Adhérence moyenne	 R10 Comptoirs de vente de viandes ou de produits fromagers, Salles de soins, de préparation, ou de stérilisation en services hospitaliers
R11	de 19° à 27° Adhérence élevée	 R11 Locaux de fabrication du fromage d'une laiterie, Locaux de mise en bouteilles (production de jus de fruits), Comptoirs pour fleuristes
		R11V4 Cuisines et salles à manger jusqu'à 100 couverts, Stations de lavage de véhicules
		R11V6 Ateliers de production de verre isolant (produit siccatif)
R12	de 27° à 35° Forte adhérence	 R12 Comptoir de vente pour poissons, Cuisines dans les hôpitaux et cliniques
		R12V4 Fosse de préparation et d'essai dans un garage, Grandes cuisines pour restaurants et universités
		R12V6 Locaux de transformation de la volaille, Dépôts pour huiles et graisses
		R12V8 Locaux de préparation de la viande
R13	> 35° Très forte adhérence	 R13 Usine de distribution d'eau dans une tannerie
		R13V4 Raffinerie d'huile alimentaire
		R13V6 Fabrication de produits d'épicerie fine et conserves de légumes
		R13V8 Charcuteries, salles de découpage des viandes
		R13V10 Locaux de traitement et de transformation du poisson

* Extrait de la notice ZH 1/571 du HVBG (Organisation générale Allemande des caisses mutuelles d'assurance de l'industrie)

Remarque:

Pour les ouvrages de sols extérieurs (pose en terrasse notamment), nous recommandons l'utilisation de carreaux dont les propriétés antidérapantes sont au minimum de R10.

Volume d'écoulement d'eau V



* *Méthodes d'essai DIN 51130 : Marche avec chaussures équipées de semelles à reliefs sur un sol carrelé maintenu en plan incliné et enduit d'un corps gras : mesure de l'inclinaison croissante (en position statique sans glissade) et mesure du volume croissant d'écoulement V assorti d'un indice de 4 à 10, correspondant à la capacité des parties en creux à écouler le fluide répandu (drainage) exprimé en cm³/dm².*

Certification ISO-NF/UPEC - Classements UPEC/PEI - Antiglissance - Résistances aux acides - Caractéristiques Générales